



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P3M3
Télécopieur : 403-292-4475

AMENDMENT / MODIFICATION

001

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Clôture à trois (3) fils dans le bloc Est – Section sud – parc national des Prairies		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-17-5236/A	Date: 24 août 2017	
GETS Reference No. – No de référence de SEAG PW-17-00789586	Amendment No. - N° de la modif. 001	
Solicitation Closes:		
at – à 14 h	on – le 29 août 2017	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Sarah Alexander		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-4738	Fax No. – No de FAX: 1-866-246-6893	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 01

La présente modification vise pour répondre aux questions posées à la visite des lieux qui a eu lieu le 9 août 2017.

- Le remplacement de cette clôture doit se faire à l'identique. Tenez-vous-en le plus possible au tracé existant. Si vous devez déplacer la clôture, déplacez-la à l'intérieur du parc. Si vous devez procéder à une déviation, prenez contact avec le chargé de projet pour confirmer qu'elle est nécessaire et pour déterminer quel devrait être le nouveau tracé.
- Les travaux s'effectueront sur un terrain où il est relativement facile de poser une clôture. Il s'agit essentiellement d'étendues planes ponctuées de collines. Il n'y a que quelques pentes abruptes.
- Dans la section attenante à la propriété Mastad, il y a de nouveaux poteaux sur une distance de ½ mille. Il reste seulement à poser des ancrages et des pièces de renfort. Veuillez ne pas toucher aux nouveaux poteaux. Mastad effectuera le remplacement.
- Dans cette section, une bonne partie de la clôture est tombée, et elle est inexistante par endroits. Les fils métalliques et les poteaux sont vieux, à l'exception de quelques nouveaux poteaux qui ont été installés pour redresser la clôture et la rendre utilisable.
- Il n'y a qu'une seule colline difficile, et elle se trouve dans la section est-ouest attenante à la propriété Popescul. L'entrepreneur est autorisé à la contourner, mais il faut que le tracé dévié se trouve à l'intérieur des limites du parc. Le travail d'installation de la clôture sur cette colline ne devrait pas poser trop de problèmes, mais le choix appartient à l'entrepreneur. Si vous faites passer la clôture sur la colline, vous pouvez recourir à des poteaux d'acier; ceux-ci doivent faire 7 pi de hauteur avec les trous forés. Veuillez ne pas utiliser de poteaux cannelés.
- Certains travaux devront être exécutés dans des secteurs marécageux. Cependant, comme le temps a été très sec cette année, ces secteurs ne devraient poser aucun problème, à moins que nous recevions de fortes précipitations.
- Vous devrez transporter des canons à eau en acier inoxydable en tout temps. Vous devriez également avoir sur vous en tout temps un dispositif de lutte contre les incendies.
- Parcs Canada fournira tous les ancrages pour ce contrat.
- Vous devez vous assurer que tous les poteaux et les traverses ont été traités avec un produit écologique.
- Il pourrait y avoir du bétail en liberté dans le secteur. Soyez prêt à composer avec ce genre de situation et installez la clôture en conséquence.
- Vous devez avoir en votre possession en tout temps une trousse de lutte contre les déversements. Veuillez signaler les déversements au chargé de projet pour qu'il puisse en consigner les détails.
- Les téléphones cellulaires devraient bien fonctionner au sommet des collines, mais la réception pourrait être sporadique, voire inexistante, dans les terrains bas.
- Le camping sera autorisé dans les aires de rassemblement approuvées à l'intérieur des limites du parc.
- L'entrepreneur devra localiser les lignes et les conduites avant d'enfoncer les poteaux ou de creuser pour installer les ancrages.
- Les fils à trois brins n'ont pas besoin de renforts métalliques. Il vous suffit de plier les fils en deux pour les fixer à l'ancrage.
- Les machines à chenilles sont autorisées, mais les chenilles ne peuvent pas être en acier; elles doivent être en caoutchouc.
- Les poteaux d'angle doivent être étayés par un renfort simple. Pour les barrières, le nombre de traverses doit correspondre au nombre de rangées de fils (p. ex. trois traverses pour trois rangées de fils). Les barrières doivent faire au moins 16 pi de largeur, et les renforts doivent être placés à 7 pi d'intervalle.
- Le tracé de la clôture devra être débroussaillé, mais uniquement sur une largeur suffisante pour que l'équipement puisse y circuler.
- La date d'achèvement prévue du projet a été fixée au 31 décembre 2017, selon les conditions météorologiques. Le gel ne devrait pas empêcher la pose des poteaux.

Questions à la visite des lieux

Q : Que faut-il faire des trous creusés pour les vieux poteaux?

R : Ils doivent être remblayés à la pelle.

Q : Comment les renforts doivent-ils être fixés en place?

R : À l'aide de boulons ou de crampons, selon la préférence de l'entrepreneur. Les traverses des barrières doivent aussi être maintenues en place avec du fil n° 9.

Q : Y a-t-il des serpents dans ce secteur?

R : Il y a peu de serpents dans le secteur.

Q : Procéderez-vous à des inspections d'équipement et à des contrôles de sécurité?

R : Le chargé de projet se rendra sur place une fois par semaine, mais l'entrepreneur est responsable du respect de ses propres protocoles de sécurité et de l'équipement de protection individuelle.

Rappel

EXIGENCES EN MATIÈRE DE GARANTIE DE SOUMISSION : Le montant de la garantie de soumission requise est de 10 % du montant de la soumission (2 000 000 \$ au maximum). Voir IG08 de [R2710T](#) – Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.